

"ANALYSE CRITIQUE DE LA DEFINITION ET DE LA PROCEDURE
D'APPLICATION DES PRINCIPAUX CONCEPTS LIES A L'EMPLOI
ET AU SECTEUR NON STRUCTURE."

FOTSO Etienne
Direction de la Statistique
CAMEROUN

En plus de l'enquête emploi auprès des ménages, en cours de préparation, trois enquêtes spécifiques sur l'emploi, ont été déjà menées au Cameroun.

- L'enquête emploi auprès des entreprises, organisée en 1981.
- L'enquête sur le secteur non structuré en 1979.
- L'enquête adéquation-formation-emploi en 1981.

Que ce soit à l'occasion de ces enquêtes ou au cours d'autres opérations de collecte telles que le recensement démographique de 1976, ou l'enquête budget consommation de 1984, plusieurs concepts définissant l'emploi, les activités économiques, ont été élaborés.

L'objet de notre communication est de porter un regard critique sur les principaux concepts utilisés. Dans notre démarche, nous procéderons d'abord à la présentation et définition des concepts de base, ensuite à l'examen de ces concepts compte tenu des différentes applications sur le terrain au cours de la collecte et au bureau pendant l'exploitation et l'analyse des données.

I - PRESENTATION DES PRINCIPAUX CONCEPTS

Selon un schéma utilisé par le Recensement démographique de 1976 au Cameroun, la population totale se compose de deux grands groupes:

- La population active
- La population inactive.

Chacun de ces deux grands groupes se décompose de la manière suivante :

Population active

- . Population active occupée
- . Population active inoccupée

Population inactive

- . étudiants et élèves
- . retraités et vieillards

- . ménagères
- . handicapés
- . rentiers
- . oisifs.

Le concept "statut dans l'emploi" permet de décomposer les actifs occupés en cinq catégories:

- . les travailleurs indépendants
- . les employeurs
- . les salariés (permanents et temporaires)
- . les apprentis
- . les aides familiaux.

Un système de classification dit CITICAM révisée (classification Internationale type par Industrie ou par profession du Cameroun) regroupe ensuite les actifs par branche d'activité ou par profession. Cette nomenclature a le mérite d'être adaptée au contexte socio-professionnel local.

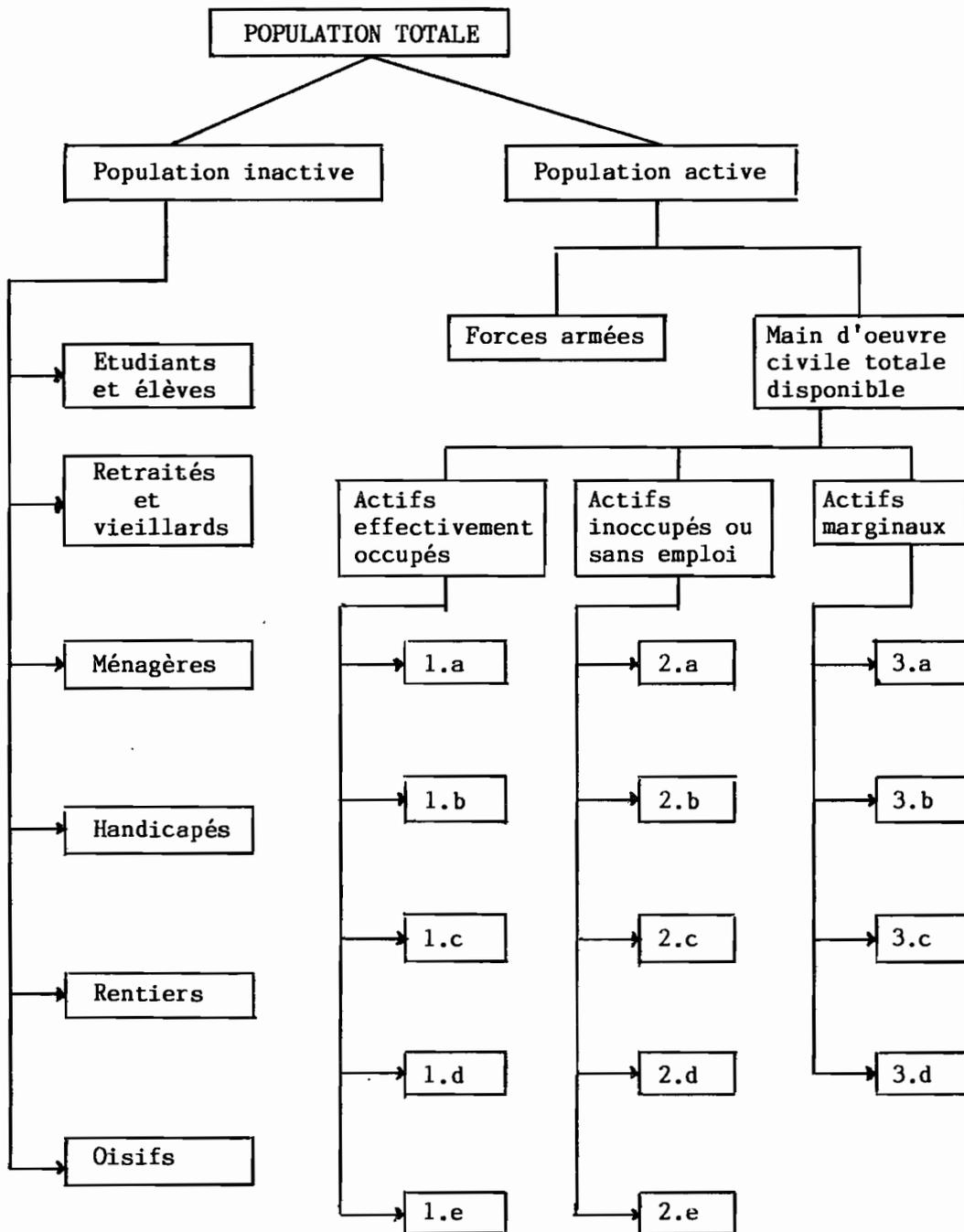
Compte tenu de ce cadre général utilisé lors du recensement, les enquêtes spécifiques sur l'emploi ou le secteur informel limitent leur niveau d'intervention à un groupe socio-économique précis. C'est le cas par exemple de l'enquête emploi auprès des entreprises de 1971, qui ne s'intéressait qu'aux employés et employeurs du secteur moderne. Il en est de même de l'enquête sur le secteur non structuré de 1978 au Cameroun, dont le niveau d'intervention se limitait aux petits métiers des centres urbains.

Que ce soit dans le cas du recensement ou des enquêtes spécifiques, le problème de la définition et de l'application des concepts reste posé. Ceux-ci étant définis aussi clairement que possible, leur application dans les faits est-elle conforme à l'esprit et à la lettre de leur texte ? Au cours de l'exploitation et de l'analyse des résultats, quelles précautions prend-on pour s'assurer que les données obtenues découlent bien de la définition des concepts retenus et non de l'interprétation qui en est faite à chaque niveau ?

L'utilisateur des données statistiques ou démographiques est-il conscient du sens et de la signification attribuée à ces données en fonction de la définition des concepts retenus ?

En examinant quelques concepts de base, nous tenterons de répondre à ces trois questions fondamentales qui devraient à notre avis se poser à tous les niveaux de l'organisation d'un recensement ou d'une enquête.

II - DIAGRAMME



- 1.a : actifs occupés et salariés
- 1.b : actifs non occupés temporairement pour raison de congé, maladie et autre
- 1.c : actifs indépendants
- 1.d : employeurs
- 1.e : travailleurs familiaux
- 2.a : chômeurs à la recherche d'un emploi
- 2.b : actifs inoccupés en instance de travailler
- 2.c : actifs inoccupés ne cherchant pas d'emploi mais qui en accepterait dans certaines conditions
- 2.d : personnes en chômage technique
- 3.a : personnes sans emploi, à même de travailler mais ne cherchant aucun emploi et n'en voulant pas quelles que soient les conditions
- 3.b : personnes sans emploi, à même de travailler, ayant l'intention d'ouvrir une entreprise ou une exploitation à son propre compte
- 3.c : travailleurs familiaux ne travaillant plus et ne cherchant pas d'emploi
- 3.d : personnes ayant un emploi les occupant pendant un nombre d'heure inférieur à un certain seuil, et qui accepteraient des heures supplémentaires.

III - PROCEDURE D'APPLICATION

A - CONCEPT POPULATION ACTIVE

a) Identification sur le terrain

Pour identifier sur le terrain la population active la question retenue est libellée ainsi:

"Avez-vous travaillé pendant la période du ----- au -----".
Selon la réponse obtenue, l'agent recenseur doit retenir l'une des modalités suivantes:

- a travaillé
- sans emploi ayant déjà travaillé
- à la recherche d'un emploi pour la première fois
- ménagère
- étudiant, élève
- rentier
- retraité, vieillard
- handicapé
- oisif.

A ce niveau, chacune de ces modalités constitue en elle-même un concept qui mérite une définition claire permettant à l'agent de choisir sans ambiguïté la bonne réponse. En effet le classement de la population totale en deux groupes "actif" et "inactif" sera fonction du choix de l'agent recenseur.

Il n'est pas certain que le pouvoir de décision ainsi exercé par les agents de terrain soit bien utilisé ; car la définition fondamentale de la population active n'est pas toujours présente à l'esprit.

A titre d'exemple : le concept "ménagère" désigne d'après les instructions, la femme s'occupant exclusivement des travaux domestiques de son foyer. Si elle exerce en plus d'autres activités (cultivatrice, vendeuse, artisane, etc.) on la considère comme active ; dans ces conditions, l'agent recenseur devra insister sur la question de savoir si la femme "ménagère" ne fait pas autre chose ; à la campagne il est presque certain que la réponse sera affirmative. Or l'agent recenseur dans la plupart des cas se contente de la première réponse; il s'en suit une surévaluation de la population inactive.

b) Identification au cours de l'exploitation

A cette étape, on se fie aux renseignements recueillis par l'agent recenseur pour procéder au classement suivant :

- Population active
- 1°/ personne ayant travaillé au cours de la période de référence
 - 2°/ personne à la recherche d'un emploi (ayant déjà travaillé ou non)

Population inactive 1°/ ménagère
 2°/ étudiant, élève
 3°/ rentier
 4°/ retraité, vieillard
 5°/ Handicapé
 6°/ oisif

Avant d'en arriver là, les erreurs de la codification et de la saisie ont certainement modifié le classement initial tel que proposé par l'agent recenseur. De plus l'application stricte de la définition du concept "population active" suggère que l'on s'assure que la population active, ainsi obtenue par classement, regroupe effectivement la totalité de la main d'oeuvre disponible. Or rien n'est moins sûr, lorsqu'on sait que, dans le groupe des inactifs, on pourra extraire certains actifs marginaux et, dans les groupes des actifs, des "inactifs marginaux".

D'après le classement effectué à l'exploitation, la population active est constituée de deux groupes:

- les personnes ayant déclaré avoir travaillé au cours de la période de référence

- les personnes sans emploi à la recherche d'un emploi (chômeurs).

Dans la plupart des recensements démographiques, aucune question n'est prévue sur le temps consacré à l'activité déclarée, lorsqu'une personne répond avoir travaillé pendant la période de référence. Cette lacune, qui s'explique par le souci de ne pas alourdir le questionnaire compte tenu de l'ampleur de l'opération et du niveau des agents recenseurs, entraîne certainement une surévaluation du groupe des personnes dites "occupées".

En effet, parmi ces dernières, on inclut toutes les personnes ayant été occupées à une activité quelconque quel que soit le temps consacré. A titre d'exemple : peut-on affirmer comme faisant partie de la population active occupée une personne ayant fait moins de 10 heures de travail par semaine au cours de la période de référence ? Il s'agit dans ce cas précis d'un chômeur déguisé.

Cet exemple indique à quel point la définition et la procédure d'application des concepts influencent les résultats d'une opération de collecte.

La deuxième composante de la population active est définie comme étant toutes les personnes à la recherche d'un emploi. On peut relever ici encore, que l'application du concept contribue à introduire un biais dans l'évaluation exacte de l'effectif des chômeurs.

- "Etre à la recherche d'un emploi" peut-il constituer un critère de chômage ?

- "Tous ceux qui sont en chômage" se déclarent-ils à la recherche d'un emploi ?

Les réponses à ces deux questions relèvent du simple bon sens. En effet, les chômeurs sont loin d'être les seuls à se bousculer sur le marché de l'emploi. On y rencontre aussi des personnes ayant un emploi mais désireuses de le quitter pour un autre plus rémunérateur. De même tous les chômeurs ne se manifestent pas sur le marché de l'emploi par la recherche affirmée et concrétisée d'un emploi.

Il existe une catégorie de chômeurs découragés et désabusés par des démarches antérieures multiples et variées, qui affirment volontiers à l'agent recenseur "ne pas être à la recherche d'un emploi.

Il procède de cette situation que les questions prévues dans la plupart des recensements sur la situation d'activité sont loin d'aboutir à une évaluation précise de différents groupes. Cette tâche est dévolue le plus souvent aux enquêtes spécialisées post-censitaires. Malheureusement ces enquêtes sont plutôt rares.

B - POPULATION INACTIVE

La population inactive se définit par rapport à la population active, comme étant le reste de la population lorsqu'on soustrait la population active de la population totale moins les personnes n'ayant pas atteint l'âge d'activité. Par son contenu, la population inactive est composée des groupes suivants :

- ménagères
- élèves, étudiants
- rentiers
- retraités, vieillards
- handicapés
- oisifs.

Cette définition qui inclut les ménagères ou "femmes au foyer" dans la population inactive ne fait pas l'unanimité des spécialistes. En effet les activités domestiques exercées par la femme au foyer sont considérées comme économiques si elles sont rémunérées (cas d'une domestique) et non économiques si elles ne sont pas rémunérées (cas d'une mère de famille). Ce qui est apparemment paradoxal.

Dans tous les cas, exclure les "ménagères" de la main-d'oeuvre disponible pour la production des biens et services se justifie difficilement dans la mesure où elle produisent justement des services très appréciables et facilement quantifiables.

Les autres composantes de la population inactive sont moins difficiles à identifier à partir de la définition des concepts y afférents. On peut toutefois relever les cas ambigus tels que:

- L'élève ou l'étudiant qui exerce une activité lucrative en dehors de ses études scolaires
- le retraité qui, en plus de sa pension, tire une partie substantielle de son revenu de ses activités agricoles.

- la personne handicapée qui néanmoins exerce une activité productive
- le rentier ou l'oisif qui participe de temps à autre à des activités bénévoles d'ordre religieux ou politique (animation de la jeunesse, du parti ,etc.).

Les questions posées dans le questionnaire du recensement voire de certaines enquêtes, sont loin de permettre l'identification de tous ces cas. Il s'ensuit une évaluation très approximative des groupes composant la population dite "inactive".

En définitive, on constate que le concept d'inactivité doit être défini en tenant compte du contexte socio-économique de nos pays. En effet "être inactif" dans le contexte de l'économie moderne, est synonyme de "être improductif" alors que dans le contexte d'une économie traditionnelle tous les membres de la société jouent un rôle déterminant dans la survie de la communauté.

C - CONCEPTS ACTIFS OU INACTIFS MARGINAUX

On regroupe dans la catégorie des marginaux toutes les personnes d'âge actif, à même de travailler, mais

- n'ayant exercé aucune activité au cours de la période de référence
- ayant consacré peu de temps à l'exercice d'une ou de plusieurs activités
- sans emploi mais ayant l'intention d'ouvrir une entreprise
- sans emploi, n'en cherchant pas, mais acceptant de travailler à certaines conditions.

L'identification sur le terrain de tous ces groupes composant la population des actifs marginaux, nécessite non seulement une définition claire des concepts y afférents, mais aussi une batterie de questions subtiles qu'on ne peut envisager pour un recensement sans risque de compromettre la qualité des résultats. Une enquête spécialisée sur la main-d'oeuvre constitue le cadre indiqué pour la collecte des données sur les actifs marginaux.

On observe tout de même qu'en négligeant le groupe des actifs marginaux on sous-évalue l'effectif de la population active dans les résultats du recensement.

D - AUTRES CONCEPTS DE BASE

Emploi - Profession - métier

La définition des concepts emploi, profession et métier, n'établit pas toujours clairement la différence qui existe entre eux. Cette

confusion entraîne le plus souvent des erreurs d'interprétation sur le terrain aussi bien de la part de l'enquêteur que de l'enquêté. Si l'emploi désigne habituellement l'occupation confiée à une personne, il prend aussi le sens d'un poste de travail ou d'une fonction.

Il s'agit par conséquent d'indiquer à l'enquêteur le sens qu'il faut privilégier sur le terrain. Parmi les questions suivantes laquelle correspond au sens le plus approprié à l'emploi

- quelle est votre occupation ?
- quel est votre poste de travail ?
- quel est votre emploi ?
- quelle est votre fonction ?

Les réponses peuvent varier selon l'enquêté et le moment où les questions sont posées. Toujours est-il que l'on observe très souvent des confusions entre le concept emploi, occupation, profession et métier.

Généralement, la profession correspond au genre d'activité appris au cours de la formation, que celle-ci soit formelle ou informelle (sur le tas). Elle peut être différente de l'emploi ou de l'occupation effectivement exercée. Par exemple une personne ayant la formation de comptable peut exercer un emploi d'enseignant. Mais le plus souvent la formation correspond à l'emploi exercé.

La terminologie de "métier" peut être assimilée à celle de profession, car tout comme la profession, il s'agit d'une activité individuelle correspondant à une formation reçue ou à un apprentissage. Dans tous les cas, la différence entre ces concepts n'est pas établie de façon rigide. Néanmoins on peut relever que l'appartenance à une profession ou à un métier est plus figée sinon plus définitive que l'exercice d'un emploi ou d'une occupation. On change plus facilement d'emploi ou d'occupation que de profession ou de métier, car dans ce dernier cas cela nécessiterait une autre formation.

- Branche d'activité

La branche d'activité correspond à l'activité de l'établissement (sous ensemble d'une entreprise) dans lequel travaille une personne donnée. Cette définition se rencontre dans la plupart des manuels d'instructions aux agents enquêteurs. Au niveau de l'utilisation de ce concept sur le terrain, on observe souvent des confusions entre les termes "branche d'activité" et "emploi".

Pour cantonner la difficulté, certains questionnaires proposent la question suivante:

"Que fait l'établissement dans lequel vous travaillez ?"

"Quelle est votre branche d'activité ?"

Malgré ces précautions, tous les risques d'erreur d'interprétation sur le terrain ne sont pas écartés. En effet certaines entreprises peuvent pratiquer au niveau d'un même établissement plusieurs activités dans les mêmes proportions de chiffres d'affaires.

Par exemple une entreprise de fabrication de sucre, peut en même temps fabriquer les emballages industriels. Ou encore, une banque peut entreprendre à côté de ses affaires financières, des affaires immobilières importantes. Dans tous ces cas, le classement n'est pas aisé.

IV - QUELQUES REMARQUES ET SUGGESTIONS

L'examen critique que nous venons de faire sur les concepts et leur application, laisse apparaître non seulement une certaine inadaptation de leur définition au contexte africain, mais aussi une utilisation malaisée sur le terrain car il prêter à confusion. Cette situation suggère une révision globale des concepts utilisés jusqu'à présent dans le sens d'une meilleure adaptation au contexte local.

Pour résoudre le problème des interprétations divergentes des concepts, il importe d'harmoniser les différentes définitions utilisées par les diverses sources de données statistiques.

Dans un premier temps, on devrait inventorier pour chaque concept de base, les modalités les plus fréquentes dans le pays, en compulsant les données existantes. Ensuite on pourra procéder au classement de ces modalités afin de dégager celles qui reflètent le plus fidèlement la situation locale.

La définition des concepts n'interviendra qu'à la fin de ce processus sur la base des observations concrètes et en collaboration avec tous les spécialistes de la question. A cet égard, la création d'une commission nationale chargée de la définition des concepts de base s'impose. Il s'agira d'une équipe pluridisciplinaire permanente. Le programme de travail d'une telle équipe devra porter aussi bien sur la définition des concepts, que sur l'élaboration des manuels d'instructions aux éventuels utilisateurs.

V - CONCLUSION

L'utilisation optimale et à bon escient des données statistiques sur l'emploi et le secteur non structuré, ne peut se faire que sur la base de la compréhension des concepts qui sous-tendent les résultats publiés.

En effet ces résultats n'ont aucun sens s'ils n'évaluent pas des entités réelles définies sans ambiguïté. Par conséquent il est nécessaire d'attirer l'attention des utilisateurs sur l'importance des concepts dont les définitions constituent une clé pour la compréhension des résultats publiés. Par ailleurs l'inadaptation des concepts au contexte local et les interprétations variées qui ont pu en être faites amènent à recommander une révision globale de leur définition par une équipe pluridisciplinaire.

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DES STATISTICIENS D'ENQUÊTES

**SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE**

**Rabat, 10-17 Octobre 1984
rapport des sessions et communications
tome 1**

MAROC
MINISTÈRE DU PLAN
DIRECTION DE LA STATISTIQUE

FRANCE
INSEE
ORSTOM

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
STATISTICIENS D'ENQUÊTES

SEMINAIRE
SUR LES STATISTIQUES
DE L'EMPLOI
ET DU SECTEUR NON STRUCTURE

RABAT, 10-17 OCTOBRE 1984
RAPPORT DES SESSIONS ET COMMUNICATIONS
TOME 1

PARIS - JUILLET 1985